SYSTEME OUEST AFRICAIN D'ACCREDITATION (SOAC)
WEST AFRICAN ACCREDITATION SYSTEM (WAAS)

COCODY-II PLATEAUX, Rue K104 X K125, N°303 Abidjan, Côte d'Ivoire
www.soac-waas.org / info@soac-waas.org / +225 07 88 72 68 00 / +225 07 88 72 08 17

ATTESTATION D'ACCREDITATION / *CERTIFICATE OF ACCREDITATION No.* ES21003 version 02

Convention / *Agreement No.* SOAC-ES21003

Le Système Ouest Africain d'Accréditation (SOAC) atteste que : /
The West African Accreditation System (WAAS) certify that:

LABORATOIRE DU BATIMENT ET DES TRAVAUX PUBLICS

04 BP 3 ABIDJAN 04

Satisfait aux exigences de la norme / *Meets the requirements of the standard* **ISO/IEC 17025 : 2017**

Pour les activités d'essais en / *For testing activities in* **BÂTIMENT ET GÉNIE CIVIL**

Réalisées par / *Carried out by* :

Laboratoire du Bâtiment et des Travaux Publics (LBTP)
04 BP 3 ABIDJAN 04
Marcory Zone 4 c Rue Clément Ader
Téléphone / *Phone* : (+225) 27 21 21 23 01
Email : lbtp@aviso.ci / info@lbtp.org
Site web : www.lbtp.org
Contact : M. Jean Claude KOUASSI

Les activités d'essais objet de l'accréditation sont définies dans l'annexe technique jointe. / *Testing activities subject of accreditation are defined in the attached technical annex.*

La présente attestation est valable du / *This certificate is valid from* **30/10/2024** au / *through* **29/10/2026.**

Marcel GBAGUIDI
Le Représentant Résident - Directeur Général
The Resident Representative - Director-General

L'accréditation suivant la norme internationale ISO/IEC 17025 démontre une compétence technique pour un domaine d'application défini et le fonctionnement d'un système de gestion de la qualité d'un laboratoire (cf. Communiqué conjoint ISO/ILAC/IAF d'avril 2017) / *The accreditation in accordance with the international standard ISO/IEC 17025 demonstrates technical competence for a defined scope of application and the operation of a laboratory quality management system (refer to joint ISO/ILAC/IAF Communiqué dated April 2017)*

La portée d'accréditation à jour et sa validité doivent être vérifiées sur le site du SOAC /*The current Scope of Accreditation and its validity must be verified on the SOAC website* (www.soacwaas.org).

La présente attestation n'est valide qu'accompagnée de son annexe technique / *This certificate is only valid if accompanied by its technical annex.*

ANNEXE TECHNIQUE / *TECHNICAL ANNEX*

à l'attestation / *to the certificate No.* ES21003 version 02

L'entité juridique ci-dessous désignée / *The legal entity herein referred to as* :

LABORATOIRE DU BATIMENT ET DES TRAVAUX PUBLICS

04 BP 3 ABIDJAN 04

est accrédité par le Système Ouest Africain d'Accréditation (SOAC) selon la norme
is accredited by the West African Accreditation System (WAAS) in accordance with

ISO/IEC 17025 : 2017 pour son laboratoire d'essai / *for its testing laboratory*:

Laboratoire du Bâtiment et des Travaux Publics (LBTP)

04 BP 3 ABIDJAN 04

Marcory Zone 4 c Rue Clément Ader

Téléphone / *Phone* : (+225) 27 21 21 23 01

Email : lbtp@aviso.ci / info@lbtp.org

Site web : www.lbtp.org

Contact : M. Jean Claude KOUASSI

Unité technique concernée / *Technical unit concerned* **:**

LABORATOIRE CENTRAL

L'accréditation est accordée pour le domaine suivant / *Accreditation is granted in accordance with the following field* :

BATIMENT ET GENIE CIVIL

Elle porte sur : voir page suivante. / *It concerns : see next page*.

Unité technique / *Technical Unit* : Laboratoire Central

Activités d'essai et/ou d'analyse accréditées / *Accredited testing and/or analysis activities*

Objet soumis à analyse ou essai / *Analysis or test item*	Caractéristique mesurée ou recherchée / *Measured or sought characteristic*	Principe de la méthode / *Principle of the method*	Référence de la méthode / *Reference of the method*
Sol	Détermination des états d'un sol : Limites d'Atterberg	Limite de liquidité : mesure de la teneur en eau correspondant au passage de l'état liquide à l'état plastique par affaissement d'un mortier de sol dans une coupelle soumises à des chocs.	ISO 17892-12 : 2018 Chapitre 5-4
		Limite de plasticité : mesure de la teneur en eau correspondant au passage de l'état solide à l'état plastique par assèchement d'un rouleau de mortier de sol jusqu'à fissuration.	ISO 17892-12 : 2018 Chapitre 5-5
Sol	Granulométrie	Méthode par tamisage : processus de séparation des particules du sol en classe granulométrique à partir d'une série de tamis de contrôle constitué d'un maillage de fils ou d'une toile de tamis tissé permettant le passage des particules dont les dimensions sont inférieures à la dimension des ouvertures.	ISO 17892-4 : 2016 Chapitre 5-2
	Granulométrie	Méthode par sédimentation (au densimètre) : processus de séparation des particules du sol en classe granulométrique par décantation gravitaire des particules du sol dans un liquide qui les décante à différentes vitesses.	ISO 17892-4 : 2016 Chapitre 5-3
Sol	Teneur en eau	Méthode de séchage à l'étuve : processus qui consiste à déterminer la perte de masse par dessication de l'éprouvette jusqu'à masse constante dans une étuve de séchage asservie à une température donnée.	ISO 17892-1 : 2014

Portée fixe / *fixed scope :*

Le laboratoire est reconnu compétent pour pratiquer les essais en respectant strictement les méthodes mentionnées dans la portée d'accréditation. Les méthodes de la portée d'accréditation ne peuvent pas être modifiées. / *The laboratory is recognized as competent to carry out tests in strict compliance with the methods mentioned in the scope of accreditation. Accreditation scope methods cannot be changed.*

Marcel GBAGUIDI

Le Représentant Résident - Directeur Général

The Resident Representative - Director-General

La présente annexe technique est valable du / *This technical annex is valid from* **30/10/2024** au / *through* **29/10/2026**

Cette annexe technique pourra faire l'objet de modifications par avenant de la part du SOAC / *This technical annex may be modified by amendment by SOAC.*
Elle annule et remplace toute annexe technique antérieure, à compter de la date de début de validité mentionnée ci-dessus / *It shall cancel and replace any previous technical annex, as from the date of commencement of validity mentioned above.*
L'organisme accrédité doit conserver les annexes techniques périmées conformément à ses dispositions et dans le respect des exigences règlementaires et légales / *The accredited body must keep the outdated technical annexes in accordance with its arrangements and in compliance with regulatory and legal requirements.*